



l'avenir de la lutte antitabac se jouera sur le terrain judiciaire l'avenir de la lutte antitabac se jouera sur le terrain judiciaire

Rubrique : actualités - Date : lundi 13 janvier 2003

Dans la rubrique « Opinions » de France Soir de lundi, Robert Lecam, ancien président de Droits des non fumeurs, évoque la lutte antitabac sur le terrain judiciaire. Rappelant les propos de Robert Badinter selon lequel « l'avenir de la lutte antitabac se jouera sur le terrain judiciaire », l'auteur dresse le bilan de ces actions pour noter qu'il y a « zéro procès à l'initiative du parquet » et que tout « repose sur quelques associations » auxquelles « pour se dédouaner de ses carences, l'Etat (&) alloue indirectement des subventions ». Estimant que « la lutte contre la publicité est un domaine lucratif » en raison des importants dédommagements, alors que les « actions d'aide judiciaire aux victimes, coûtent mais ne rapportent pas », R. Le Cam estime que « l'action judiciaire ciblée vise un type d'établissement recevant du public et représentatif de l'inapplication de la loi Evin » avec la nécessité pour l'association de « faire un travail de policier (&) et de juge » pour arriver jusqu'au tribunal de police. Par ailleurs, précise l'ancien président, « des campagnes de communication doivent être coordonnées avec les actions judiciaires et médiatiques au moment des procès » et il conviendrait aussi « d'intervenir auprès des services de l'Etat chargés de faire respecter la loi ». Selon lui ce plan « est réalisable pour un coût de 60 000 euros, soit un dixième du budget consacré à la lutte contre le tabagisme en 2001 ».